

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1177>

# **Appel de L'UGTG au mouvement ouvrier et d'@mocratique**

- Expressions - Tracts -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 18 f@vrier 2010

Mis @ jour le : mardi 2 mars 2010

---

**UGTG.org**

---

U.G.T.G

UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE

Pointe-à-Pitre, le 18 Février 2010

**APPEL DE L'UGTG  
AU MOUVEMENT OUVRIER ET DEMOCRATIQUE FRANCAIS ;  
AU MOUVEMENT OUVRIER ET DEMOCRATIQUE INTERNATIONAL ;**

Chers camarades, Chers amis,

Encore une fois, l'État français utilise son appareil répressif contre la jeunesse, contre les travailleurs, contre le Peuple de Guadeloupe.

N'arrivant pas à faire reculer le mouvement en cours, depuis plus d'un an, contre les profits, l'État français a décidé d'actionner son appareil de répression judiciaire.

**Car aujourd'hui, tous les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe ont compris qu'il s'agit pour l'État colonial français de remettre sur les rails les profits et leur machine de profits.**

**Il a tout tenté :**

Non-respect et amputation des dispositions de l'Accord Interprofessionnel du 26 février 2009 (Accord BINO) prévoyant une augmentation des bas salaires de 200 euros ;

Non-respect des engagements pris dans le cadre du Protocole d'accord du 4 mars 2009, suspendant la grève générale initiée depuis le 20 janvier 09 ;

Mascarade des États généraux pour tenter de nous faire croire que les Guadeloupéens sont écoutés ;

Nomination de Mme Penchard au Ministère des colonies pour nous amadouer.

**Pour tenter de camoufler leur forfaiture et de discréditer le LKP et les organisations qui le composent, nous avons assisté à une cascade d'enquêtes judiciaires et de procès, depuis la signature des accords :**

**[-] Le 8 mars :** Ouverture d'une information judiciaire contre Elie DOMOTA, Secrétaire Général de notre Syndicat et Porte-parole de LKP par le procureur de la République de Pointe-à-pitre ;

**[-] Le 15 mai :** Procès des jeunes de Gourbeyre pour entrave à la libre circulation ;

**[-] Le 19 mai :** Maitres Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA sont mis en examen pour diffamation et violation du

## Appel de L'UGTG au mouvement ouvrier et démocratique

---

secret de l'État" instruction pour avoir dénoncé et porté plainte contre un magistrat qui avait organisé des actions illégales à leur rencontre ;

[ - ] **Le 20 mai** : Nouvelle convocation devant la chambre de l'État" instruction de Michel MADASSAMY et de Gabriel BOURGUINON, Dirigeants de l'État"UGTG. Cette affaire dure depuis 7 ans.  
A noter que Maître S. Aristide et P. Tacita sont leurs avocats ;

[ - ] **Le 26 mai** : Procès de Raymond GAUTHIEROT, ancien Secrétaire Général de l'État"UGTG ;  
condamné en première instance à trois mois de prison ferme. Peine confirmée en appel. le 12 janvier 2010 ;

[ - ] **Le 29 mai** : procès de Jocelyn LEBORGNE, Membre du Conseil Syndical de l'État"UGTG ;

[ - ] **Le 4 juin** : Procès du camarade Max DELOUMEAU, pour sa participation aux mobilisations du LKP.

[ - ] **Le 9 juin** : Procès du camarade Christophe THEOPHILE, Membre du Conseil syndical de l'État"UGTG et de plusieurs autres militants pour leur participation aux mobilisations du LKP ;

[ - ] **12 Février 2010** : Procès de Denis DORVILIUS pour refus de se soumettre au processus ADN.  
Condamné à une peine d'amende pour entrave à la circulation, plusieurs camarades sont poursuivis aujourd'hui pour avoir refusé de se soumettre aux processus ADN.

### **Dans le même temps, l'État français tente de provoquer les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe :**

[ - ] Par deux augmentations illégales du prix de l'État"essence, au mépris des engagements du protocole du 04 Mars 2009. Par deux fois, le préfet a pris un arrêté préfectoral (modifiant un décret de décembre 2003 réglementant le prix des carburants en Guadeloupe, Martinique et

Guyane) augmentant le prix des carburants. Cet acte illégal en droit français a fait l'État"objet d'un recours en annulation, devant le tribunal administratif de Basse-Terre. 3 mois après notre demande, aucune réponse du tribunal ;

[ - ] Par l'État"autorisation donnée aux pouvoirs publics de poursuivre le vol des Guadeloupéens. Malgré le rapport de l'État"autorité de la concurrence publié le 08 septembre 2009, reconnaissant l'État"existence de monopoles et d'État"ententes commerciales illégales, de contrats d'État"exclusivité illicites, l'État"Etat protège les importateurs distributeurs et favorise la pérennisation de la puissance au nom de la liberté des prix ;

[ - ] Et surtout par l'État"envoi en Guadeloupe de plusieurs centaines de gendarmes mobiles (600 à 800) depuis octobre 2009 qui montent la garde dans les carrefours et assurent la surveillance des magasins des importateurs-distributeurs donnant ainsi à la Guadeloupe le visage d'État"un pays occupé ;

On l'État"aura compris, l'État"État colonial a fait le choix de réprimer le Peuple et les Travailleurs de Guadeloupe au lieu de respecter ses engagements et sa signature. Face à cette situation, la jeunesse, les Travailleurs et le Peuple restent mobilisés : ils manifestent dans le calme à plus de 25.000 le 25 novembre 2009 et le 9 janvier 2010.

### **Chers Camarades, Chers Amis,**

C'est grâce à la détermination des Travailleurs et du Peuple de Guadeloupe, par la grève générale de 44 jours, par la mobilisation de la population, jusqu'à 100.000 manifestants, que nous avons pu

## Appel de L'UGTG au mouvement ouvrier et démocratique

---

obtenir satisfaction sur les revendications négociées. C'est aussi grâce à votre solidarité.

Aujourd'hui ils veulent nous faire taire. Ils veulent empêcher les syndicalistes d'exercer leurs mandats et de défendre les Travailleurs et le Peuple. Ils veulent anéantir la lutte du Peuple Guadeloupéen contre l'exploitation et la domination, contre la Profitation.

**Ils n'y arriveront pas. Nous poursuivons la lutte. De nombreux meetings sont organisés dans tout le pays. Des réunions d'information et des assemblées générales sont prévues dans les entreprises. Plus que jamais, nous sommes en état de mobilisation.**

**Au nom du droit des Travailleurs et du Peuple de Guadeloupe à se battre pour ses légitimes revendications et barrer la voie à la répression, nous faisons à nouveau appel à la solidarité internationale.**

**Nous faisons appel à votre solidarité pour intervenir par les moyens que vous jugerez utiles auprès du Gouvernement français et des représentants à l'étranger pour exiger :**

**[-] l'arrêt de la répression et des procès à l'encontre des militants syndicalistes guadeloupéens ;**

**[-] le respect intégral par l'Etat français des accords signés les 26 février et 04 mars 2009**

**Ansanm nou ka lité, Ansanm nou ka ganyé !**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Rue Paul Lacavé à Assainissement 97110 POINTE-A-PITRE

Tél. : 05 90 83 10 07 à Fax : 05 90 89 08 70

URL : <http://www.ugtg.org>

Email : [ugtg@ugtg.org](mailto:ugtg@ugtg.org)